

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FREDERICTON**

LE LUNDI 28 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 28 février 2011 à 19 h 31 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Présences

Conseil :

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Dan Keenan, les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Eric Megarity, Tony Whalen et Mike O'Brien.

Personnel :

Melanie D. MacDonald, secrétaire municipale adjointe
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint
Leanne Fitch, chef de police adjoint
Paul Murray, chef des pompiers adjoint
Wayne Tallon, directeur – Services communautaires
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Tina Tapley, directrice des finances et trésorière municipale
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications générales

Sont absent :

Bruce Grandy, conseiller municipal
Marilyn Kerton, conseillère municipale
Scott McConaghy, conseiller municipal

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Approbation du procès-verbal

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 24 janvier 2011 soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Prière

Le révérend Paul Ross dit la prière.

25 ANNÉES DE SERVICE

Le maire adjoint Dan Keenan rend hommage au capitaine Charles Betts, à Carl Ferris, à Kimberley Murdock, agente de formation, et à Pat Tapp en soulignant certaines des réalisations qu'ils ont accomplies avec dévouement pendant leur carrière à la Ville, et leur offre un certificat encadré, une montre et une épinglette en étain.

Le maire et les conseillers les félicitent.

LANCEMENT DU CONCOURS PENSONS VERT

La coordonnatrice du changement climatique pour la Ville de Fredericton, Alycia Morehouse, présente un aperçu du concours « Pensons grand » du programme Pensons vert 2011, qui invite les élèves de la maternelle à la 12^e année à suggérer des manières de protéger l'environnement. Les élèves sont encouragés à faire preuve de créativité.

Le nom des gagnants sera annoncé à l'occasion du Jour de la Terre, qui sera célébré le jeudi 21 avril 2011.

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté n° Z-2.727 – 75, promenade Knowledge Park (ADI Limited)
2. Arrêté n° Z-2.731 – 403, chemin Kings College (Carmen et Stephen Lodge)
3. Arrêté n° Z-2.733 – 295, rue Neill (promenades Sunny Brae et Hillcrest) (James Realty Ltd.)
4. Arrêté n° Z-2.734 – 14, cour Avonlea (JD Irving Limited)
5. Arrêté n° Z-2.735 – article 7, portant sur l'affichage (City of Fredericton)

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 années de service

Lancement du concours
Pensons vert

Confirmation d'arrêtés

**AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 403,
CHEMIN KINGS COLLEGE (CARMEN ET STEPHEN LODGE)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone résidentielle deux (R-2), en vue de permettre l'aménagement d'un appartement accessoire sur le terrain sis au 403, chemin Kings College, sous réserve des modalités et conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.731

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.731, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.731, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 14, COUR AVONLEA
(JD IRVING LIMITED)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant à modifier le zonage du terrain sis au 14, cour Avonlea de zone d'aménagement futur (F.D.) à zone industrielle de service (S.I.) de façon à permettre l'exploitation d'un établissement de ventes et services automobiles, sous réserve des modalités et conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.734

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.734, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Audience publique –
modification de zonage –
403, chemin Kings College
(Carmen et Stephen Lodge)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.731

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.731

Audience publique –
rezonage – 14, cour Avonlea
(JD Irving Limited)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.734

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.734, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.734

MODIFICATION DE ZONAGE ET LOTISSEMENT – 75, PROMENADE KNOWLEDGE PARK (ADI LTD.)

Modification de zonage et lotissement – 75, promenade Knowledge Park (ADI Ltd.) – rapport administratif

Rapport administratif – Services d'aménagement

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal soit saisi du rapport administratif des Services d'aménagement, ET qu'il adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton adopte le le rapport administratif concernant le terrain du 75, promenade Knowledge Park ainsi que l'option 1) de retirer l'usage commerce au volant de la section des usages permis dans la condition a) et l'ajouter aux usages conditionnels en b).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE

Audience publique

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), conformément à la zone d'aménagement d'un terrain cédé par l'UNB (ED), de façon à permettre les usages suivants, sous réserve des conditions stipulées :

Un salon de consommation, une clinique, un club, un établissement commercial de loisirs, un dépanneur, un commerce au volant, une pharmacie, un restaurant et/ou un débit de boissons, un établissement financier, un centre de jardinage, un club de santé, un hôtel ou un motel, un cabinet médical et un centre de santé, des bureaux, une boutique de services de soins personnels, une imprimerie, un restaurant, un magasin de détail (dont la superficie ne dépasse pas 300 m²), un kiosque temporaire, assujettis à l'article 5.15 de l'arrêté n° Z-2.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Mark D’Arcy, Kevin Matthews et Margaret Trahms s’adressent au conseil

Audition des oppositions/appuis

Mark D’Arcy (Friends of the UNB Woodlot), Kevin Matthews (Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick) et Margaret Trahms expriment au conseil leurs préoccupations concernant la modification proposée.

Une de leurs principales préoccupations est la possibilité d’inondations accrues en raison de l’altération ou des dommages causés aux zones humides. Ainsi, le réseau pluvial de la ville pourrait être incapable de contenir le trop-plein, comme c’est arrivé en décembre 2010 lorsque les fortes pluies ont presque entraîné le débordement des cours d’eau.

Les trois personnes demandent au conseil de reporter sa décision jusqu’à ce qu’une étude d’impact portant sur les inondations soit réalisée.

Première et deuxième lectures de l’arrêté n° Z-2.727

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l’arrêté n° Z-2.727, arrêté modifiant l’arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu.

Première lecture de l’arrêté n° Z-2.727

À ce sujet, le conseiller Jordan Graham demande si une évaluation du risque d’inondation a été réalisée et, si oui, s’il est possible de la lire.

Le personnel municipal précise que l’entrepreneur devra respecter les lignes directrices actuelles concernant les eaux pluviales ainsi que les conditions imposées par la Ville.

Le maire adjoint Dan Keenan demande en outre si les calculs de risque d’inondation ont été pris en compte en conjonction avec l’exigence d’impact zéro sur les eaux pluviales ou les débits d’eau, pour les nouvelles constructions.

Sean Lee, gestionnaire – Services d’ingénierie, fait savoir que les calculs sont basés sur les meilleures données scientifiques disponibles.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l’arrêté n° Z-2.727, arrêté modifiant l’arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l’arrêté n° Z-2.727

- ❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu à la suite de la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D’AFFICHAGE DE L’ARRÊTÉ DE ZONAGE N° Z-2

Audience publique – Modifications des dispositions en matière d’affichage de l’arrêté de zonage n° Z-2

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l’hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d’arrêté visant à modifier l’arrêté de zonage (Z-2) par l’abrogation de l’article 7 – Affichage et des annexes 13 à 20 et leur remplacement par un nouvel article 7 sur l’affichage et de nouvelles annexes 13 à 20.

La secrétaire adjointe déclare n’avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l’administrateur municipal.

Rapport administratif – Services d’aménagement

Rapport administratif

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal soit saisi du rapport administratif des Services d’aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.735

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l’arrêté n° Z-2.735, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu.

Motion de première lecture par titre de l'arrêté n° Z-2.735

À ce sujet, les personnes suivantes s’adressent au conseil :

Lui Greco, directeur général adjoint, Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Lui Greco s’adresse au conseil

M. Greco exprime ses préoccupations concernant les « affiches-sandwichs » et suggère fortement au conseil d’étudier les recommandations suivantes :

- Que les « affiches-sandwichs » soient placées à côté du bord de trottoir;
- Que les montants soient fixés sur la face intérieure des affiches;
- Que des caractères contrastants soient utilisés sur les affiches.

D^r Jean-Guy Violette

Le D^r Jean-Guy Violette, un dentiste de Fredericton, donne une présentation PowerPoint illustrant l'importance que revêt l'affichage dans la promotion de la santé dentaire.

D^r Jean-Guy Violette
s'adresse au conseil

Bruce McCormack, directeur général de Downtown Fredericton Inc. s'adresse au conseil

M. McCormack, généralement satisfait des arrêtés proposés, se dit cette fois préoccupé par le paragraphe e) concernant la « distance minimale de 11 m du point d'intersection des limites du lot » et demande d'avoir la possibilité d'approfondir la question avec le personnel municipal.

Bruce McCormack s'adresse
au conseil

Monsieur le maire demande au personnel municipal d'engager des pourparlers avec les parties intéressées avant la séance du conseil du 14 mars 2011. Il est en outre demandé qu'un rapport des Services d'aménagement soit prêt avant la troisième lecture de l'arrêté prévue pour le 14 mars 2011.

La motion initiale visant la première lecture par numéro d'article de l'arrêté n° Z-2.735 est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.735

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.735, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.735

VENTE PRINTANIÈRE DE BISCUITS DES GUIDES

Réception d'une demande d'approbation de Diane Humble visant la tenue d'une campagne de vente de biscuits printanière du 28 mars au 26 avril 2011.

Vente printanière de biscuits
des Guides

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée aux guides de la région de Mawiw la permission de vendre porte à porte des biscuits sur le territoire de Fredericton du lundi 28 mars au samedi 16 avril 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Steven Hicks et Tony Whalen sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

SOLLICITATION PORTE À PORTE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, DISTRICT OUEST

Sollicitation porte à porte – Société canadienne du cancer, district Ouest

Réception d'une demande d'approbation de Tracey Staples visant la tenue d'une campagne porte à porte durant le mois d'avril 2011.

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au district Ouest de la division du Nouveau-Brunswick de la Société canadienne du cancer la permission de mener sa campagne de financement porte à porte à Fredericton en avril 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Steven Hick et Tony Whalen sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

SENSIBILISATION À L'AUTISME – MARCHE/COURSE DE 5 KM

Sensibilisation à l'autisme – marche/course de 5 km

Réception d'une demande d'approbation de Rachel Dean visant la tenue de la marche/course de 5 km pour la sensibilisation à l'autisme le 2 avril 2011.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Autism Connections Fredericton la permission de tenir la marche/course de 5 km pour la sensibilisation à l'autisme le samedi 2 avril 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Steven Hicks et Tony Whalen sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

COURSE « TRANSPLANT TROT »

Course « Transplant Trot »

Réception d'une demande d'approbation de John Acheson visant la tenue de la course Transplant Trot le 17 avril 2011.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à The Running Room, de Kings Place, la permission de tenir la course « Transplant Trot » le dimanche 17 avril 2011, sur le trajet proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Mike O'Brien est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

PREMIÈRE COLLECTE D'ALIMENTS – ASSOCIATION DES ÉCLAIREURS BADEN POWELL

Première collecte d'aliments
– Association des éclaireurs
Baden Powell

Réception d'une demande d'approbation de Toon/Shelley Pronk visant la tenue d'une collecte d'aliments le 30 avril 2011.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'Association des Éclaireurs Baden-Powell la permission de solliciter les résidences de Fredericton dans le secteur délimité par les rues Regent et Smythe ainsi que Dundonald et Priestman, pour collecter des aliments non périssables et des produits de nettoyage, au profit de la cuisine communautaire de Fredericton, le samedi 30 avril 2011 de 10 h à midi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Mike O'Brien est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

EXERCICE MILITAIRE

Exercice militaire

Réception d'une demande d'approbation du capitaine G.D. Grant de la BFC Gagetown visant la tenue d'un exercice militaire le 9 mai 2011.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'école d'infanterie, CIC-BFC Gagetown, la permission de tenir son entraînement militaire (exercice d'observation en milieu urbain) dans le secteur de la rue Queen et de la place des Officiers au centre-ville de Fredericton, à l'hôtel de ville (accès à la tour de l'horloge compris) et sur le toit du stationnement de Frederick Square de 8 h à 16 h, le lundi 9 mai 2011; **QUE** le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents intitulés *Right of Use*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACTIVITÉ-BÉNÉFICE « RAISE THE ROOF »

Activité-bénéfice « Raise the Roof »

Réception d'une demande d'approbation de Perry Kendall visant la tenue de l'activité-bénéfice « Raise the Roof » le 14 mai 2011.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Delta Hotels Global Reservation Services la permission de tenir l'activité-bénéfice *Raise the Roof* le samedi 14 mai 2011, à divers endroits de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FESTIVAL COUNTRY DES MARITIMES

Festival country des
Maritimes

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de tenir le Festival country des Maritimes à la place des Officiers du jeudi 9 au samedi 11 juin 2011, sous réserve du respect des recommandations du personnel; **IL EST DE PLUS RÉSOLU** que soit accordée à Maritime Countryfest Inc. une exemption relative aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté S-13, Arrêté portant sur la nuisance par le bruit, pour les activités tenues dans le cadre du festival à la place des Officiers du 9 au 11 juin 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXPOSITION DE CORVETTES FIBERGLASS ALLEY

Exposition de Corvettes
Fiberglass Alley

Réception d'une demande de permission de John W. Johnston visant la tenue de l'exposition de Corvettes, Fiberglass Alley 2011, le 18 juin 2011.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à River Valley Vettes la permission de tenir l'exposition de Corvettes, Fiberglass Alley 2011 le samedi 18 juin 2011 de 7 h à 16 h dans le parc-auto du haut de la rue Queen.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHETHON « À PIED ET À ROULETTES »

Marchethon « À pied et à
roulettes »

Réception d'une demande d'approbation d'Ashley Stepaniuk visant la tenue du marchethon « À pied et à roulettes » le 18 juin 2011.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin, section Fredericton, la permission de tenir son marchethon « À pied et à roulettes », le samedi 18 juin 2011 de midi à 16 h au parc Wilmot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHE POUR LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE

Réception d'une demande de permission de Richard Steeves visant la tenue de la Marche pour la dystrophie musculaire le 19 juin 2011.

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Dystrophie musculaire Canada la permission de tenir la Marche pour la dystrophie musculaire sur le réseau des sentiers le 19 juin 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET REZONAGE – 686, PROMENADE RIVERSIDE (GENIVAR INC.)

À sa réunion du 16 février 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une demande de Genivar Inc. concernant le terrain sis au 686, promenade Riverside et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 février 2011 concernant une demande de Genivar Inc. visant à modifier le Plan municipal de zone d'espaces verts à zone commerciale et à faire passer une partie du terrain du 686, promenade Riverside de zone d'aménagement futur (F.D.) à zone route commerciale (H.C.) et zone d'espaces verts (O.S.), ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 février 2011, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage d'une parcelle de terrain situé au 686, promenade Riverside, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, de zone d'aménagement futur (F.D.) à zone commerciale routière (H.C.) et zone d'espaces verts (O.S.);

Marche pour la dystrophie musculaire

Modification du plan municipal et rezonage – 686, promenade Riverside (Genivar Inc.)

Résolution

QUE le plan municipal doit être modifié en conséquence;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant le plan municipal afin de faire passer la désignation du terrain d'« espaces verts » à « utilisation commerciale », comme l'indique l'annexe « B » ci-jointe faisant partie de la présente résolution; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le projet d'arrêté fasse l'objet d'une présentation publique au cours de la réunion ordinaire du conseil le lundi 14 mars 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 1.**

MODIFICATION DE ZONAGE – 765, RUE CLIFFE (ANDREW CLARK & SHELLEY QUINLAN)

Modification de zonage – 765, rue Cliffe (Andrew Clark & Shelley Quinlan)

À sa réunion du 16 février 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une demande d'Andrew Clark et de Shelley Quinlan concernant le terrain du 765, rue Cliffe et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 février 2011, concernant une demande de Andrew Clark et Shelley Quinlan visant à modifier la zone de centre de commerce local (L.C.) de façon à permettre les usages de clinique, de club santé et de bureau au 765, rue Cliffe, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 février 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone de services locaux (L.C.) prévue à l'arrêté n°Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de permettre l'utilisation de la propriété située au 765, rue Cliffe aux fins de bureaux, de centre de culture physique et de

clinique, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que le projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 28 mars 2011 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

REZONAGE – 117, RUE FRIEL ET 343, RUE UNION (CARLE VENTURES INC.)

Rezonage – 117, rue Friel et 343, rue Union (Carle Ventures Inc.)

À sa réunion du 16 février 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une demande de Carle Ventures Inc. visant les terrains des 117, rue Friel et 343, rue Union et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 février 2011, concernant la demande de Carle Ventures Inc., visant à rezoner les terrains sis aux 117, rue Friel et 343, rue Union de zone résidentielle 4 B (R-4-B) et station-service (A.S.) à résidentielle huit (R-8) de façon à permettre la construction d'un immeuble de 24 appartements, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 février 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la recommandation de modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage des terrains sis au 117, rue Friel et au 343, rue Union de zone résidentielle 4 B (R-4B) et station-service (A.S.) à zone résidentielle 8 (R-8) afin de permettre la construction d'un immeuble à logements de 24 unités, comme l'indique

l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que le projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 28 mars 2011 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 3**.

REZONAGE – 26, COUR AVONLEA (JD IRVING LIMITED)

Rezonage – 26, cour Avonlea
(JD Irving Limited)

À sa réunion du 16 février 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une demande de JD Irving Limited visant le terrain sis au 26, cour Avonlea et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 février 2011 concernant une demande visant à rezoner une partie du terrain portant le NID 75347997 pour faire passer la classification de zone d'aménagement futur (F.D.) à zone d'industrielle des services (S.I.) afin de consolider cette partie du NID 75347997 avec celle du 26, cour Avonlea, ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 février 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la recommandation de modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de The City of Fredericton afin de modifier le zonage d'une partie de la propriété portant le NID 75347997, pour faire passer la classification de zone d'aménagement futur (F.D.) à zone d'industrielle des services (S.I.) afin de consolider cette partie du NID 75347997 avec celle du 26, ruelle Avonlea, comme l'indique

l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que le projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 28 mars 2011 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 4**.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – CROISSANT RIDGELINE (OAKRIDGE MANUFACTURING INC.)

Rezonage et lotissement –
Croissant Ridgeline (Oakridge
Manufacturing Inc.)

À sa réunion du 16 février 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une demande d'Oakridge Manufacturing Inc. visant un terrain du croissant Ridgeline et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 17 février 2011 concernant une demande d'Oakridge Manufacturing Inc. visant à rezoner le terrain de zone résidentielle trois (R-3) et résidentielle deux-A (R-2A) à résidentielle deux-B (R-2B), en vue de lotir le terrain de façon à créer 32 parcelles résidentielles et à ajouter du terrain au droit de passage public pour le prolongement du croissant Ridgeline.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE, pendant la séance du 28 février 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de la ville de Fredericton afin de modifier le zonage d'une parcelle de terrain situé sur croissant Ridgeline de zone résidentielle 3 (R-3) et zone résidentielle 2-A (R-2A) à zone résidentielle 2-B (R-2B), comme

l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que le projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 28 mars 2011 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 5**.

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – 15, RUE DUKE (DAVID POND)

Réapprobation de lotissement – 15, rue Duke (David Pond)

À sa réunion du 16 février 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de David Pond, visant le terrain sis au 15, rue Duke.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le 8 % des terres publiques soit pris en argent, en ce qui a trait à la demande de David Pond, visant à créer une nouvelle parcelle R-2 au 15, rue Duke.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – 411, RUE SAINT MARY'S (CITY OF FREDERICTON)

Approbation de lotissement et assentiment du conseil – 411, rue Saint Mary's (City of Fredericton)

À sa réunion du 16 février 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande présentée par la Ville de Fredericton, visant le terrain sis au 411, rue Saint Mary's.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE la demande de lotissement de la Ville de Fredericton, en vue d'ajouter du terrain au droit de passage public sur le terrain du 411, rue Saint Marys, soit approuvée;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le plan final de lotissement produit par Central NB Surveys Ltd., intitulé « Subdivision Plan, Eric David Price, Sherry Lynn Price, Subdivision St. Mary's Street (Public), PID 01533576 St. Mary's Street, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick », reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER

Rapport du comité plénier

Le rapport du comité plénier suivant est présenté :

APPROBATION DE LOTISSEMENT – PROMENADE BROOKSIDE (DÉVELOPPEMENT DE NORTHBROOK) PHASE 4B

Approbation de lotissement – promenade Brookside (développement de Northbrook) Phase 4B

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le plan de lotissement visant la promenade Brookside (Northbrook Development), phase 4B, soit acheminé au Comité consultatif sur l'urbanisme pour recommandation concernant l'emplacement de terrain à des fins publiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ DES TRANSPORTS

Rapports du comité des transports

Les rapports du comité des transports suivants sont présentés :

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE LIAN

Modification de l'arrêté n° T-1, Restrictions de stationnement rue Lian

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, afin de d'abolir le stationnement sur le côté ouest de la rue Lian, de l'intersection de la promenade Bishop à l'intersection de la promenade Valcour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE MANSFIELD

Modification de l'arrêté n° T-1, Restrictions de stationnement rue Mansfield

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante : **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, afin de restreindre le stationnement sur le côté est de la rue Mansfield, de 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi, partant de la limite la plus au sud de la voie d'accès du numéro de voirie 523, à un point situé à 56 mètres dans le sens horaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-70, ENTRETIEN D'ASCENSEURS POUR LA VILLE DE FREDERICTON

Appel d'offres T10-70 – contrat adjugé à Kone Inc.(ascenseurs) et Otis Canada (monte-charges)

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-70, Entretien d'ascenseurs pour la Ville de Fredericton à *Kone Inc.*, à l'hôtel de ville au prix soumissionné de six mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars et seize cents (6590.16 \$), TVH comprise; au poste de police au prix soumissionné de quatre mille huit cent cinq dollars et trente-trois cents (4805.33 \$), TVH comprise; à la place Willie O'Ree au prix soumissionné de quatre mille deux cent soixante-trois dollars et quinze cents (4263.15 \$), TVH comprise; à *Otis Canada Inc.* (monte-charge à la bibliothèque publique de Fredericton pour le prix soumissionné de mille six cent cinquante-neuf dollars et soixante-quatorze cents (1659.74 \$), TVH comprise; à la piscine intérieure de Fredericton pour le prix soumissionné de deux mille deux cent douze dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (2212.99 \$), TVH comprise; au chalet du lac Killarney pour le prix soumissionné de deux mille deux cent douze dollars et quatre-vingt-

dix-neuf cents (2212.99 \$) TVH comprise; ce pour une période de deux (2) années, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013, ET que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PROPOSITIONS P10-40, FOURNITURE DE DEUX (2) RESURFACEUSES DE GLACE DU PLUS RÉCENT MODÈLE À ENTRAÎNEMENT HYDROSTATIQUE, SERVICES COMMUNAUTAIRES.

Appel d'offres P10-40 – contrat adjugé à Saunders Equipment Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P10-40, Fourniture de deux (2) resurfaceuses de glace du plus récent modèle à entraînement hydrostatique, Services communautaires à *Saunders Equipment Ltd.*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et répondant aux spécifications, au prix total proposé de deux cent douze mille cent quatre-vingt dix-sept dollars et cinq cents (212 197,05 \$), TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q03-11, LA VILLE DE FREDERICTON VEUT AVOIR UN ACCÈS À L'EAU FRAÎCHE POUR LE PLAYHOUSE DE FREDERICTON

Demande de prix Q03-11 – contrat adjugé à Beaulieu Plumbing & Mechanical Inc.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de prix Q03-11, la Ville de Fredericton veut avoir un accès à l'eau fraîche pour le Playhouse de Fredericton, à *Beaulieu Plumbing & Mechanical Inc.*, seul soumissionnaire répondant aux spécifications, au prix total proposé de vingt mille six cent dollars (20 600 \$) TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOTION D'AJOUT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – APPEL D'OFFRES T11-15 – SEPT (7) GROSSES VOITURES CROWN VICTORIA 2009 NEUVES OPTIONS POLICE – AUCUNE SUBSTITUTION – DIVISION DU PARC-AUTO

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le point « appel d'offres T11-15, sept (7) grosses voitures Crown Victoria 2009 neuves options Police, aucune substitution (parc-auto) » soit ajouté comme point 7.D à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion d'ajout à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal – appel d'offres T11-15

APPEL D'OFFRES T11-15 SEPT (7) GROSSES VOITURES CROWN VICTORIA 2011 NEUVES OPTIONS POLICE – AUCUNE SUBSTITUTION (DIVISION DU PARC-AUTO)

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T11-15, sept (7) grosses voitures Crown Victoria 2009 neuves options police – aucune substitution, division du parc-auto, soit adjudgé à *Riverview Ford Lincoln Sales Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications établies pour le Service de police de Fredericton, pour un prix total soumissionné de deux cent vingt-quatre mille six cent dix-sept dollars et trente cents (224 617,30 \$), TVH comprise, et y compris les options suivants : 14T pour le coffre et 51A de projecteur dirigeable par le conducteur.

Appel d'offres T11-15 – contrat adjudgé à Riverview Ford Lincoln Sales Ltd.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – ARRÊTÉ N^O L-11.51, ARRÊTÉ RELATIF À L'INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET À LA FERMETURE TEMPORAIRES DE TRONÇONS DE LA RUE QUEEN ET DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE (33^E MARATHON ANNUEL DE FREDERICTON)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant à mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de la voie intérieure (nord) de la rue Queen et du boul. Pointe-Sainte-Anne direction est, le dimanche 8 mai 2011 de 7 h 30 à 11 h 30.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Audience publique – interruption de la circulation et fermeture temporaires (33^e marathon annuel de Fredericton)

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly QUE l'arrêté n° L-11.51, Arrêté relatif à l'interruption de la circulation et à la fermeture temporaires de tronçons de la rue Queen et de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par titre en premier lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° L-11.51

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly QUE l'arrêté n° L-11.51, Arrêté relatif à l'interruption de la circulation et à la fermeture temporaires de tronçons de la rue Queen et de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.51

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUES LIAN ET MANSFIELD

Modification de l'arrêté n° T-1, Restrictions de stationnement rues Lian et Mansfield

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° T-1.50, Arrêté visant à réguler la circulation, soit lu par titre en premier lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° T-1.50

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° T-1.50, Arrêté visant à réguler la circulation, soit lu par titre en deuxième lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-1.50

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE, APPROBATION DE LOTISSEMENT ET APPROBATION DE NOM DE RUE – 295, RUE NEILL, 65 ET 72, PROMENADE SUNNY BRAE, 786 ET 808, PROMENADE HILLCREST (AD NEILL & SONS LTD.)

Audience publique – Rezonage, approbation de lotissement et approbation de nom de rue – 295, rue Neill, 65 et 72, promenade Sunny Brae, 786 et 808, promenade Hillcrest (AD Neill & Sons Ltd.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté en vue de modifier le zonage du terrain sis au 295, rue Neill, 65 et 72, promenade Sunny Brae, 786 et 808, promenade Hillcrest comme suit :

- Modifier le zonage du terrain sis au 295, rue Neill de façon à faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2), résidentielle 2 – zone d'aménagement différé (R-2H) et résidentielle 5 – zone d'aménagement différé (R-5H) à zone résidentielle 2 (R-2), résidentielle 5 (R-5) et d'espaces verts (O.S.);
- Rezonage le terrain sis aux 65 et 72, promenade Sunny Brae de façon à faire passer la classification de zone résidentielle 5 – zone d'aménagement différé (R-5H) à résidentielle 6 (R-6);

- Rezonner une parcelle du terrain sis aux 786 et 808, promenade Hillcrest de façon à faire passer la classification de zone résidentielle 5 (R-5) à résidentielle 6 (R-6);

sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.733

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.733, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.733

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.733, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.733

- ❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence de conseillers

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE les conseillers Bruce Grandy, Marilyn Kerton et Scott McConaghy soient excusés et exemptés de la pénalité prévue au règlement n° A-2. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21 h 32.

Secrétaire de séance : Karen Garrett

(Sgd.) Brad Woodside

Brad Woodside,
Maire

(Sgd.) Melanie D. MacDonald

Melanie D. MacDonald,
Secrétaire municipale adjointe